



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070520

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 4/07/2024 15H20 C:023358 I:32976
V/REF : 1661
V/Email reçu le Jeudi 04/07/2024 à 15H20

SDC '22/22Bis/22Ter Paul Bert'
C/O NEOWI ABCR
9, PLACE RASPAIL
69007 LYON

IMMEUBLE : PAUL BERT
22/22BIS/22TER RUE PAUL BERT
69200 VENISSIEUX

Vaulx en Velin, le 08 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N22BIS -SOUS-SOLS - CONTACTER MME LALOUI (RESPONSABLE) -PORT.

NOUS AVONS PRIS NOTE DE VOTRE INTERVENTION POUR CE JOUR EN ASTREINTE
ENTRE 17H ET 18H
PERSONNE PRESENTE SUR PLACE - TEL:*06 22676014*

MOTIF : POUR LES ACCES: 59 AVENUE MARECHAL DE SAXE, LYON 003
: INTERVENIR EN URGENCE POUR DÉBOUCHER LES COLONNES D'EU ET EV EN SOUS-SOL
DES GARAGES ; L'EAU S'ÉCOULE AU SOL DES GARAGES ET REFOULE DANS LES
LOGEMENTS DU RDC
/ VE 05/07/24 A 11H33-
RECU APPEL DE MR TSCHIEMBER, GESTIONNAIRE, QUI DEMANDE DE PREVOIR UN
DEBOUCHAGE DE LA TRAINASSE EN URGENCE SUITE A UN REFOULEMENT IMPORTANTE
CONSTATE CE MATIN

Donneur d'ordre : M. D TSCHIEMBER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 04/07/2024 A 20H15 :
DEPOSE DE LA TRAPPE SUR RESEAU EAUX USEES EAUX VANNES EN SOUS-SOL MOINS
1.
DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE DE 30 METRES DE TRAINASSE EN CHARGE DE GRAISSE.
ÉCOULEMENT TRES FAIBLE.
TRAPPE LAISSEE OUVERTE POUR EVITER LES INONDATIONS DES LOGEMENTS DU
REZ DE CHAUSSEE.

LE 06/07/2024 A0 9H00 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
RECHERCHE ET REPERAGE DU RESEAU
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET MATERIEL
CURAGE HYDRAULIQUE HAUTE PRESSION SUR 50 METRES DE RESEAU EAUX USEES /
EAUX VANNES A PARTIR D'UN TABOURET EXTERIEUR AU NIVEAU DU PATIO



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070520

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTROLE ECOULEMENT - OK
POMPAGE ET NETTOYAGE DES LIEUX

INTERVENTION D'UN 2EME PERSONNEL AVEC SON VEHICULE ET SON MATERIEL
POUR EXECUTER LE TRAVAIL EN CONFORMITE AVEC LA SECURITE ET/OU LA
SPECIFICITEE DU CHANTIER.

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 06/07/24 a 15H00 M. J-C THOMASSONE

SUITE AU CONSTAT DE NOTRE PERSONNEL, LE PROBLEME PROVIENT DU TABOURET,
L'EVACUATION EN AVAL EST PLUS HAUTE QUE L'EVACUATION EN AMONT CE QUI
MAINTIENT LES DETRITUS ET GRAISSES DANS LE RESEAU

CS LCOMPTER Email envoyé le 05/07/24 a 08H07 Mme M. SANSELME

PREVOIR INTERVENTION DE JOUR A 2 PERSONNES AVEC 50 METRES DE TUYAU POUR
PRENDRE L'EAU DANS LE LOCAL POUBELLES.
UN TABOURET SE TROUVE DANS LE PATIO.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas etre assimilée a un curage
de canalisation (remise au diametre initial de la totalité de la canalisation).
Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'apres plusieurs
interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,12	29,12
2,00	H.Véhi. HP-Pompage-Refoulement le 04/07	2	165,81	331,62
1,50	Sup.H.100%-Pomp.Refoul. +20h-Sa+12h-D/JF	2		Pour mémoire
3,50	H(s)2ème personnel	6	53,13	185,95
3,50	Sup.H.50%-Ouv.Spéc. +17h/20h-Sa 7h/12h	6	26,53	92,85
3,50	H.Véhi. HP-Pompage-Refoulement le 06/07	7	165,81	580,33
3,50	Sup.H.50%-Pomp.Refoul. +17h/20h-Sa 7/12h	7	82,90	290,15
TOTAL H.T.				1510,02
T.V.A. a 10,00%				151,00
TOTAL T.T.C.En EURO				1661,02

Valeur en votre reglement au 31 Aout 2024



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070520

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.